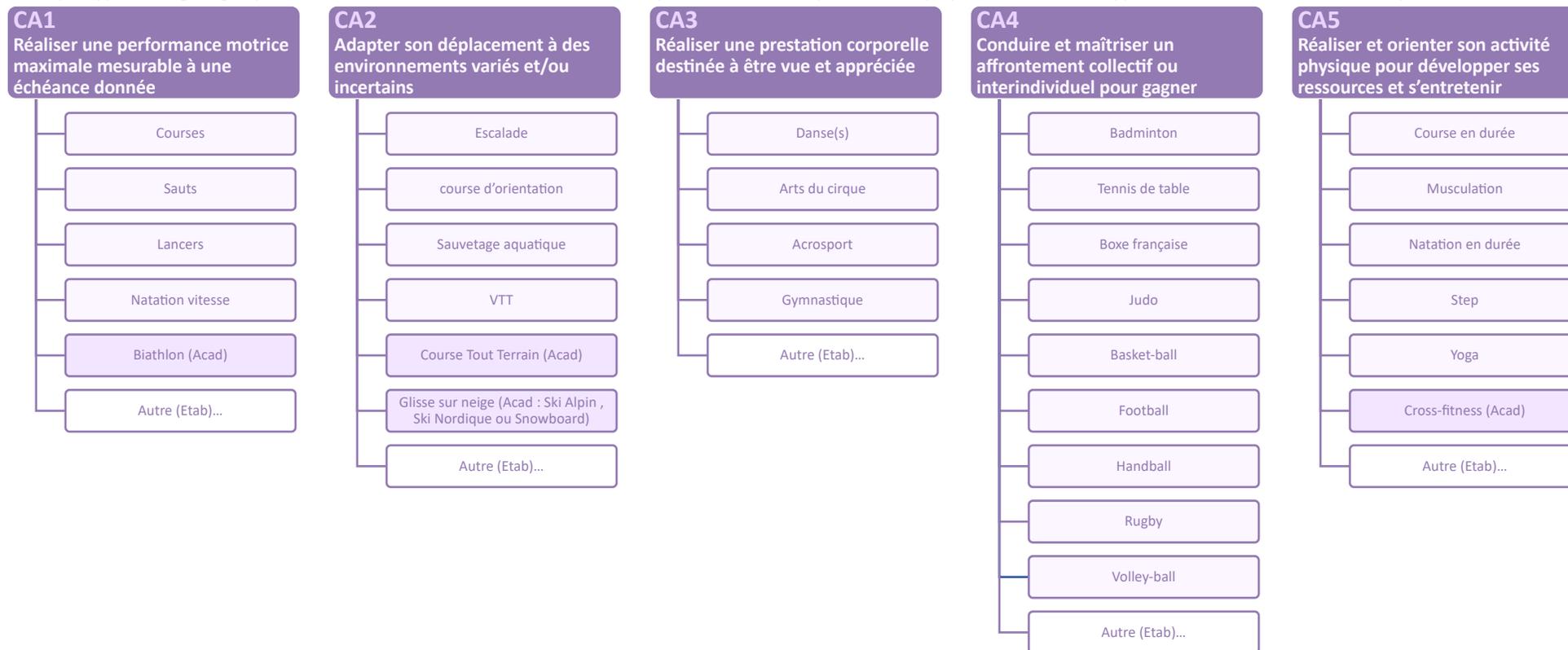


Les activités physiques sportives et artistiques (APSA) sont réparties en 5 champs d'apprentissages (CA).

Chaque champ d'apprentissage regroupe une liste d'activités nationales ou académiques (l'établissement a la possibilité de proposer une activité supplémentaire, mais dans un seul CA).



En début d'année l'élève choisit un menu de 3 APSA (issues chacune d'un CA différent) parmi ceux proposés par l'établissement sur la plage du cours d'EPS.

Dans chaque menu, au moins deux activités sont nationales et la troisième peut être académique ou d'établissement. Le choix est définitif. L'adaptation des activités est possible en cas d'aptitude partielle ou de handicap sur présentation d'un certificat médical d'aptitude partielle. Des aménagements d'épreuve peuvent être accordés pour les candidats ayant le statut reconnu de handicapé ou de sportif de haut niveau.

Cours d'EPS		Évaluation	
3 activités (APSA)	3 attendus de fin de Lycée (AFL) par activité	Type et finalité	Modalités
<p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>	<p>Les 3 AFL sont travaillés puis évalués, ils couvrent chacun un domaine distinct mais sont interdépendants</p> <ul style="list-style-type: none"> AFL 1 engagement moteur, efficacité et pertinence des choix AFL 2 connaissance de soi, savoir s'entraîner et progresser AFL 3 relations aux autres, rôles à tenir pour travailler ensemble 	<p>Contrôle continu (CC) notes bulletins scolaires (intègre les 10% du CC)</p> <p>Contrôle en cours de formation (CCF) note d'EPS (intègre les 30% des épreuves communes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> critères définis par l'enseignant en cohérence avec les projets d'EPS et d'établissement évaluations ponctuelles et/ou au fil des séances note arrêtée par l'enseignant <ul style="list-style-type: none"> critères formalisés dans fiche certificative d'activité d'établissement (FCA) cohérente avec le référentiel national évaluation des AFL 1 (sur 12 points) à dates annoncées évaluation des AFL 2 et 3 au fil des séances (sur 8 points, répartition choisie en amont) note proposée par l'enseignant puis harmonisée par une commission académique

La certification des compétences acquises en EPS aux examens de classe de Terminales vient clore une scolarité durant laquelle les élèves auront bénéficié d'environ 1100 heures d'une EPS qui se veut complète et équilibrée.

L'EPS repose sur des formes de pratiques scolaires répondant à plusieurs objectifs :

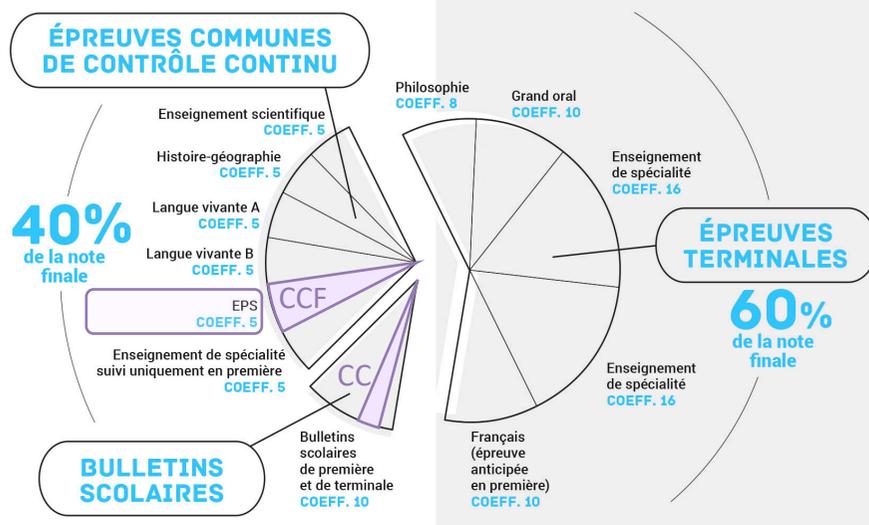
- développer une motricité riche et variée à partir d'activités physiques sportives et artistiques multiples,
- faciliter les apprentissages méthodologiques par l'usage d'outils dédiés,
- permettre le vivre ensemble au travers de rôles sociaux et de responsabilités diverses.

À l'issue des apprentissages débutés à l'école primaire, la certification en EPS atteste de compétences permettant de prolonger sa vie physique plus tard et ailleurs de manière autonome et responsable.

L'EPS a le même poids que les autres enseignements au sein des épreuves communes et dans la prise en compte des bulletins scolaires.

Les notes d'EPS de contrôle continu (CC) de première et de terminale et de contrôle en cours de formation (CCF) en terminale intègrent les 40% de la note finale du Bac.

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

